

# **Projet de loi de finances pour 2006**

**Recherche et enseignement supérieur**

## **Programme 231 : Vie étudiante**

## Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

### Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

#### Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Aides directes		22.455.145	1.346.976.504	7.048.980	<b>1.376.480.629</b>	6.000.000
02 Aides indirectes		226.065.820	1.147.419		<b>227.213.239</b>	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44.173.405	27.129.350	4.266.889		<b>75.569.644</b>	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			<b>59.128.953</b>	
<b>Totaux</b>	<b>44.173.405</b>	<b>334.779.268</b>	<b>1.352.390.812</b>	<b>7.048.980</b>	<b>1.738.392.465</b>	<b>6.000.000</b>

#### Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Aides directes		22.455.145	1.346.976.504	7.048.980	<b>1.376.480.629</b>	6.000.000
02 Aides indirectes		226.065.820	1.147.419		<b>227.213.239</b>	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44.173.405	27.129.350	4.266.889		<b>75.569.644</b>	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			<b>59.128.953</b>	
<b>Totaux</b>	<b>44.173.405</b>	<b>334.779.268</b>	<b>1.352.390.812</b>	<b>7.048.980</b>	<b>1.738.392.465</b>	<b>6.000.000</b>

## Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

### Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Aides directes		22.455.145	1.316.042.126	7.048.980	<b>1.345.546.251</b>	
02 Aides indirectes		218.208.673	14.341.738		<b>232.550.411</b>	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	39.098.235	24.129.350	4.440.889		<b>67.668.474</b>	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			<b>59.128.953</b>	
<b>Totaux</b>	<b>39.098.235</b>	<b>323.922.121</b>	<b>1.334.824.753</b>	<b>7.048.980</b>	<b>1.704.894.089</b>	

### Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Aides directes		22.455.145	1.316.042.126	7.048.980	<b>1.345.546.251</b>	
02 Aides indirectes		218.208.673	14.341.738		<b>232.550.411</b>	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	39.098.235	24.129.350	4.440.889		<b>67.668.474</b>	
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953			<b>59.128.953</b>	
<b>Totaux</b>	<b>39.098.235</b>	<b>323.922.121</b>	<b>1.334.824.753</b>	<b>7.048.980</b>	<b>1.704.894.089</b>	

### Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		<b>39.098.235</b>	<b>44.173.405</b>		<b>39.098.235</b>	<b>44.173.405</b>
Rémunérations d'activité		27.373.921	28.664.749		27.373.921	28.664.749
Cotisations et contributions sociales		11.394.872	15.260.098		11.394.872	15.260.098
Prestations sociales et allocations diverses		329.442	248.558		329.442	248.558
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		<b>323.922.121</b>	<b>334.779.268</b>		<b>323.922.121</b>	<b>334.779.268</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			3.000.000			3.000.000
Subventions pour charges de service public		323.922.121	331.779.268		323.922.121	331.779.268
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		<b>1.334.824.753</b>	<b>1.352.390.812</b>		<b>1.334.824.753</b>	<b>1.352.390.812</b>
Transferts aux ménages		1.330.383.864	1.348.123.923		1.330.383.864	1.348.123.923
Transferts aux autres collectivités		4.440.889	4.266.889		4.440.889	4.266.889
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>		<b>7.048.980</b>	<b>7.048.980</b>		<b>7.048.980</b>	<b>7.048.980</b>
Prêts et avances		7.048.980	7.048.980		7.048.980	7.048.980
<b>Totaux hors fonds de concours prévus</b>		<b>1.704.894.089</b>	<b>1.738.392.465</b>		<b>1.704.894.089</b>	<b>1.738.392.465</b>
<i>Fonds de concours</i>			6.000.000			6.000.000
<b>Totaux y compris fonds de concours prévus</b>		<b>1.704.894.089</b>	<b>1.744.392.465</b>		<b>1.704.894.089</b>	<b>1.744.392.465</b>

## Évaluation des dépenses fiscales<sup>1</sup>

### Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
120132 Exonération des salaires perçus par les jeunes exerçant une activité pendant leurs congés scolaires ou universitaires	-	-	20

### Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
110215 Réduction d'impôt pour frais de scolarité	385	390	390
120109 Exonération partielle du salaire des apprentis	175	180	195
120110 Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants	25	25	25
410102 Exonération des cantines	nc	nc	nc
730207 Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA	680	700	725

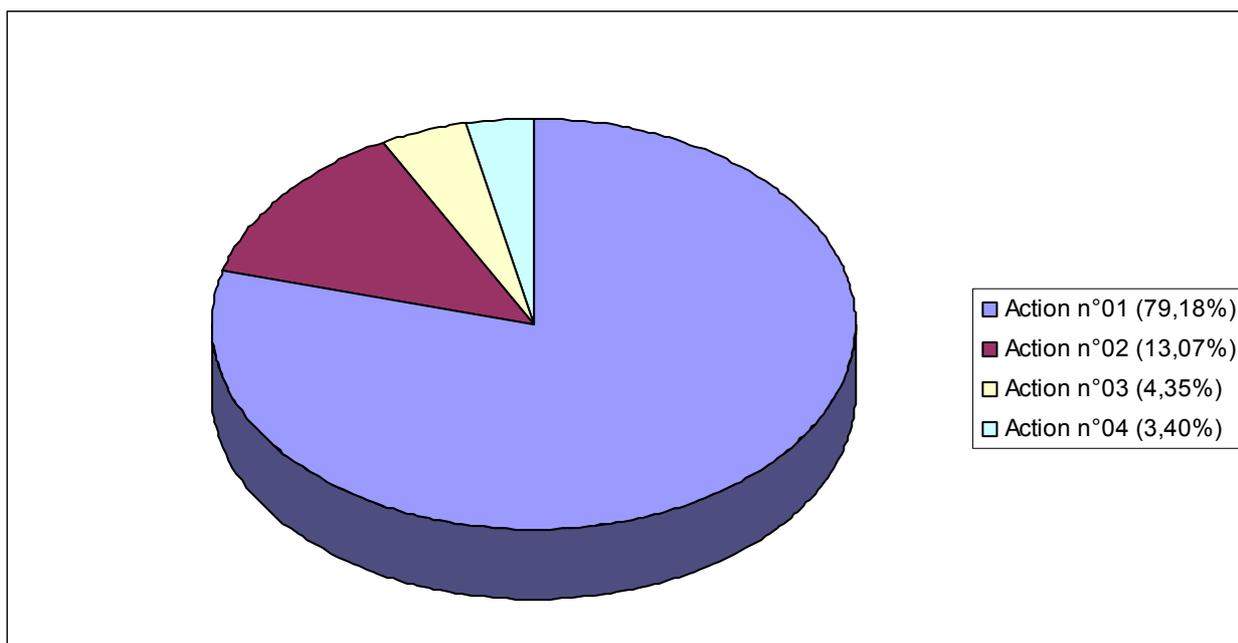
<sup>1</sup> Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « \* » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

## Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

### Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Aides directes	1.376.480.629	1.376.480.629
02 Aides indirectes	227.213.239	227.213.239
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	75.569.644	75.569.644
04 Pilotage et animation du programme	59.128.953	59.128.953
<b>Totaux</b>	<b>1.738.392.465</b>	<b>1.738.392.465</b>

### Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



## Présentation du programme

### • Finalités du programme

Ce programme concourt à la réalisation de deux grands objectifs, en premier lieu promouvoir une égalité d'accès à l'enseignement supérieur et, en second lieu assurer un suivi sanitaire efficace de la population étudiante, développer ses pratiques des activités sportives et culturelles et son engagement dans la vie démocratique et associative.

Pour assurer l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur et le déroulement des études, l'effort des pouvoirs publics porte d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur des moyens permettant aux étudiants en situation de handicap de poursuivre leurs études.

Les actions consacrées à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

-les aides financières directes (bourses, secours d'études et prêts d'honneur).

Les bourses d'enseignement supérieur sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures des étudiants dont la situation familiale ou matérielle peut constituer un obstacle à une poursuite d'études. Ces aides sont attribuées pour suivre des formations publiques ou privées habilitées à recevoir des boursiers du ministère chargé de l'enseignement supérieur et sont accordées par les recteurs d'académie, après instruction des dossiers par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;

-les aides indirectes : outre les aides financières directes versées aux étudiants, il importe de veiller à ce que les conditions de vie des étudiants soient les plus satisfaisantes possible. Il s'agit à titre principal des actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

### • Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

-d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;

-d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires, l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur internet.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles, associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

### • Pilotage

Le pilotage repose notamment sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur de l'enseignement supérieur.

### • Actions

Le programme est structuré en quatre actions : -action 1 : Aides directes ; -action 2 : Aides indirectes ; -action 3 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ; -action 4 : Pilotage et animation du programme.

L'action « **Aides directes** » concerne les bourses d'études mais également les prêts d'honneur, et l'allocation unique d'urgence qui intègre le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU).

Les crédits de l'action « **Aides indirectes** » financent le fonctionnement et la réhabilitation des cités et des restaurants universitaires et le transport des étudiants. Les rémunérations des personnels des CROUS qui concourent à la réalisation de cette action sont reprises ici.

L'action « **Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives** » couvre le secteur de la santé, financement des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS), et le secteur des activités socio-culturelles des étudiants, financement d'une partie des activités culturelles étudiantes, des services (inter-)universitaires des activités physiques et sportives S(I)UAPS ainsi que le subventionnement aux associations étudiantes.

L'action « **Pilotage et animation du programme** » reprend les crédits du CNOUS pour la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ainsi que ceux de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

## Présentation des actions



### Action n° 01 : Aides directes

Le dispositif d'aides sociales aux étudiants est destiné à permettre à ceux-ci d'entreprendre des études auxquelles ils auraient été contraints de renoncer sans cette aide. Ce dispositif est principalement fondé sur une logique de rattachement de l'étudiant à sa famille et d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter.

Le dispositif des aides directes allouées aux étudiants, dont les crédits sont repris dans cette action, est le suivant :

- Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, réparties en 6 échelons, sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national. Elles ont été étendues aux étudiants en DESS depuis la rentrée 2001 ainsi qu'aux étudiants inscrits en DEA et masters à la rentrée 2003.

- Les bourses sur critères pédagogiques sont accordées en fonction de critères universitaires et sociaux. On distingue trois catégories de bourses :

- les bourses sur critères universitaires** attribuées aux étudiants préparant les diplômes d'études approfondies (DEA), d'études supérieures spécialisées (DESS) et de master recherche et professionnel (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres) ou l'agrégation,

- les bourses de service public** attribuées aux étudiants qui suivent certaines préparations à des concours externes de recrutement de la fonction publique et de la magistrature,

- les bourses de mérite** : pour renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur, les bourses de mérite ont été mises en place afin de permettre aux étudiants issus de milieux modestes d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures : école nationale d'administration (ENA), école nationale de la magistrature (ENM), grandes écoles scientifiques, écoles de médecine (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle des études médicales).

- Les allocations d'études permettent de répondre à des situations particulières, notamment des situations de rupture familiale, jusque là non prises en compte dans le cadre du dispositif boursier.

- L'allocation unique d'urgence englobe le fonds de solidarité universitaire (FSU) et la part sociale du FSDIE. Dans le cadre de la mission confiée aux Œuvres Universitaires d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, l'allocation unique d'urgence apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à des étudiants momentanément en difficulté.

- Les prêts d'honneur sont accordés aux étudiants non boursiers. Exempts d'intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études, ils sont attribués par un comité académique spécialisé selon la situation sociale du candidat dans la limite des crédits prévus à cet effet.



### Action n° 02 : Aides indirectes

Cette action concerne le logement étudiant, la restauration universitaire ainsi que le transport des étudiants (voyages de port à port pour les étudiants boursiers des DOM).

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est un des principaux acteurs de la politique du logement étudiant et de la restauration universitaire :

- La restauration universitaire poursuit une mission de service public et de santé publique en offrant des prestations équilibrées à prix réduit. A ce titre, elle intéresse l'ensemble de la communauté universitaire et contribue à la qualité de vie sur les sites. Les étudiants issus de tous les milieux ont la possibilité de prendre à l'extérieur de chez eux deux repas par jour pour un prix par repas de 2,70 € (prix du ticket des restaurants universitaires de la rentrée 2005).

- Le logement étudiant : la question du logement étudiant s'inscrit principalement dans un contexte de développement de la mobilité (intra-nationale) des étudiants, de l'objectif

d'accueil d'un nombre accru d'étudiants étrangers et des enjeux de l'aménagement du territoire universitaire. La politique menée en faveur du logement étudiant s'appuie sur des programmes de construction de résidences nouvelles et de réhabilitation des cités universitaires traditionnelles gérées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Pour le transport des étudiants, étaient inscrits dans cette action les crédits versés au STIF pour le financement de la carte d'abonnement à tarif réduit dénommée Imagine R. Cette carte est destinée aux étudiants inscrits dans un établissement de la région Ile-de-France (accès au réseau RATP, lignes SNCF de la région Ile-de-France). Dans le cadre de la loi du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, cette participation a été définitivement transférée au STIF.



### Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

La santé des étudiants constitue une dimension importante de l'intégration et de la réussite universitaires. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possibles le suivi sanitaire de la population étudiante, incluant une approche médico-psycho-sociale.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'efforce d'apporter des réponses aux difficultés d'adaptation et de santé que les étudiants peuvent rencontrer au cours de leur scolarité. A cet effet, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) prennent une part de plus en plus active dans la réalisation de campagnes de prévention et d'éducation sanitaire portant sur le SIDA, les MST, le tabagisme et autres toxicomanies, la contraception, l'information dans les domaines de la nutrition et de la diététique.

Qui plus est, les SMPPS conduisent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants en situation de difficultés psychologiques et proposent des prestations, individuelles (consultations

médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement (groupes relaxation et affirmation de soi, sophrologie).

Par ailleurs, le temps des études doit être aussi celui de l'enrichissement de la personnalité et de l'exercice autonome de la citoyenneté : ainsi, il est important d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant notamment leurs projets artistiques et à développer les pratiques sportives. De même, il convient de susciter l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et de les encourager à y consacrer du temps.

Afin de mener à bien ces actions, les établissements d'enseignement supérieur, comme le réseau des œuvres universitaires et scolaires, disposent de crédits du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui sont regroupés sur cette action.



### Action n° 04 : Pilotage et animation du programme

Les moyens de cette action sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ils correspondent au fonctionnement :

- du CNOUS, à savoir les rémunérations de ses personnels administratifs ainsi que son fonctionnement propre.

Le CNOUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont établi un contrat d'objectifs pour la période 2004-2007. Les axes stratégiques de ce contrat sont les suivants : amélioration et simplification du dispositif des aides sociales, renforcement des pôles logement et restauration et de la politique d'accueil international.

Dans ce cadre,

- les CROUS engageront des démarches qualité : celles-ci permettront de préciser les engagements réciproques du CROUS et de ses usagers en vue d'une amélioration des services offerts et d'une labellisation progressive des services ;

- des contrats spécifiques seront conclus entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur (qui figureront

en annexe aux contrats quadriennaux passés par les établissements d'enseignement supérieur et le ministère chargé de l'enseignement supérieur) ;

- le CNOUS, tête de réseau assurant des fonctions de pilotage, impulsera sur l'ensemble du réseau une modernisation de la gestion. Elle aura pour conséquence directe la rénovation des outils informatiques de manière à obtenir de véritables instruments d'analyse permettant la mise en place d'un contrôle de gestion efficace ;

- de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) : cette instance, adossée au CNOUS, a pour mission de donner une information aussi complète et aussi détaillée que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

## Objectifs et indicateurs

### Introduction - Présentation stratégique :

Le système d'aide sociale relevant de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondé sur le principe de responsabilité des familles à l'égard de leurs enfants, a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'est constitué en accompagnement de la massification de l'enseignement supérieur (les effectifs des étudiants du supérieur ont doublé au cours des vingt dernières années) en s'articulant d'une part autour d'aides financières que perçoivent désormais 30 % des étudiants issus pour l'essentiel des familles les plus modestes, d'autre part sur un ensemble de dispositifs améliorant leurs conditions de vie, de santé, de travail et les soutenant dans leurs engagements et leur vie citoyenne.

Toutefois, la démocratisation de l'accès aux études supérieures n'a pas pleinement correspondu à cette progression des effectifs même si l'accès d'étudiants issus de familles modestes a connu des progrès notables et continus.

Celle-ci n'est en effet pas réductible au système d'aide sociale et l'amélioration des conditions de démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite d'agir sur d'autres leviers, tels que les processus d'information et d'orientation, l'amélioration des taux de réussite notamment en premier cycle, la diversification des publics accueillis en filières sélectives, toutes actions relevant du programme « formations supérieures et recherche universitaire ».

**Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur.**

Les études statistiques montrent que, plus la situation socio-économique d'une famille est favorable, plus grandes sont les chances pour l'enfant qui en est issu d'entamer des études supérieures et d'y réussir. Par rapport à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, près d'un tiers des étudiants en université ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale (les cadres représentent près de 9 % de la population active, *source DEP et INSEE - recensement 1999 de la population - exploitation complémentaire*) et un sur dix est enfant d'ouvriers (les ouvriers représentent 19 % de la population active). Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les disciplines de santé où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : leur part passe de 30 % en 1er cycle à 37 % en 3ème cycle ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est inférieure à 5 % en 3ème cycle.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue un objectif prioritaire.

Qui plus est, il est important que les étudiants boursiers puissent bénéficier le plus rapidement possible en début d'année universitaire de leur bourse d'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, 90 % des étudiants perçoivent leur bourse avant la mi-décembre. L'objectif est que ce pourcentage soit atteint avant la mi-novembre afin d'améliorer la qualité du service rendu aux étudiants.

**Indicateur n° 1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	74			74	74
Employés, Ouvriers	%	37			43	50
Autres		Non sign.				
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	51			55	60

**Précisions méthodologiques :** Pourcentage de ceux suivants ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle catégorie socioprofessionnelles (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

**Source des données :** Enquête emplois INSEE

**Indicateur n° 2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	26,2			27	28
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	15,9			17,5	20
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	9,8			10,7	12

**Précisions méthodologiques :** Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L, M et D

**Source des données :** DEP

**Lecture :** en 2003, les étudiants de pères ouvriers, employés représentent 26,2% des étudiants de niveau Licence, 15,9% des étudiants de niveau Master et 9,8% des étudiants au niveau Doctorat.

**Indicateur n° 3 : Taux de réussite des boursiers.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points					
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%					
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%					
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points					
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%					
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%					

**Précisions méthodologiques :** Indicateur en cours de construction. Date de livraison PLF 2009.

Ecart a-b

a : nombre de diplômés d'une licence (ou master) boursiers rapporté au nombre d'inscrits boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

b : nombre de diplômés d'une licence (ou master) non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

**Source des données :** DEP

**Indicateur n° 4 : Taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre	Nombre	399.224	411.933			
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	84,6	90	85	90	95
Nombre	Nombre	439.565	447.189			
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	93,2	92,3		95	98

**Source des données :** CNOUS

**Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen / de l'utilisateur / du contribuable) : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts.**

**Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré**

Le réseau des œuvres universitaires dispose d'un parc de près de 150 000 logements (chambres, studios) ; les coûts à la charge des étudiants sont faibles du fait du tarif de location modeste et de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier des aides au logement (APL et ALS). Le Gouvernement s'est donné pour objectif à 10 ans d'augmenter le parc locatif des CROUS de 50 000 chambres et de réhabiliter 70 000 chambres disposant de tous les standards de confort moderne. L'objectif est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée à celle des besoins.

**Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande**

Grâce à ses 800 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert environ 56 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie visant à offrir des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées. Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est par ailleurs un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les Universités doivent permettre d'augmenter la fréquentation.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, il convient de veiller à en assurer l'accessibilité aux étudiants handicapés.

**Assurer aux étudiants et personnels étrangers de bonnes conditions d'accueil**

Le développement de l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur est accompagné par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, tant en ce qui concerne le logement (31.000 étudiants étrangers logés), la restauration, les aides sociales que l'ensemble des services de la vie étudiante : l'objectif est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre, et de maîtriser les coûts.

**Indicateur n° 1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	30,5	31	30,5	31	32	
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	9	9	9	8	8	
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	7	7	7	7	7	

**Précisions méthodologiques :**

Cet indicateur présente la moyenne de l'offre CROUS pour les étudiants boursiers. Le nombre d'académies qui ne sont pas dans une fourchette moyenne permet de mesurer la disparité de l'offre et son évolution.

**Source des données : CNOUS/CROUS**

**Indicateur n° 2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	3,5				3,6	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	2,8				3	4

**Précisions méthodologiques :**

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce niveau de retenir la seule note d'ensemble.

**Source des données :** Observatoire de la étudiante (OVE)

**Indicateur n° 3 : Coût de fonctionnement par lit et par repas.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Coût de fonctionnement par lit (1)	€/lit	1712		1697*	1700	1705
Coût du repas (2)	€/repas	4,74	4,83	4,59	4,65	4,75

\* La baisse observée en 2004 est liée essentiellement au changement de caisse de retraite des personnels ouvriers

**Précisions méthodologiques :**

(1) Coût de fonctionnement par lit par rapport au coût complet de fonctionnement par lit (hors amortissement). Charges de fonctionnement divisées par nombre de lits. Sont déduites des charges, les subventions versées aux foyers agréés et les dotations aux amortissements et provisions.

(2) Coût du repas: La masse salariale, qui évolue en fonction de l'activité, est intégrée au calcul du coût du repas, qui comprend par ailleurs les frais de structure et de fonctionnement.

**Source des données :** CNOUS/CROUS

**Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Développer la prévention dans le domaine de la santé.**

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de l'état de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la rénovation des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) et la création de services dans les universités qui n'en disposent pas encore.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aideront les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. Le recours à des étudiants relais volontaires permettra d'y contribuer dans de bonnes conditions.

Au niveau académique, la politique de prévention de la santé contribuera à assurer un meilleur suivi des élèves passant des études secondaires aux études supérieures.

**Indicateur n° 1 : Taux d'étudiants de 1er cycle ayant passé un contrôle médical**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**Précisions méthodologiques :**

L'indicateur est en cours de construction : Article 9 de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Données disponibles : PLF 2007.

**Source des données :** DES

**Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen) : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles.**

Il convient d'adapter l'offre de pratiques sportives et culturelles à la demande en facilitant la pratique d'activités collectives ou individuelles diversifiées et en améliorant l'accessibilité des équipements.

Parallèlement, l'engagement des étudiants dans le fonctionnement démocratique des établissements, notamment par la participation aux élections et par l'amélioration des conditions d'exercice du mandat des élus, est encouragé (formation, autorisations d'absence, moyens matériels et de communication).

Enfin, les initiatives étudiantes dans le domaine associatif sont soutenues et encouragées par des mesures de validation de l'engagement : prise en compte dans les crédits ECTS, mise en place de diplôme d'université, création d'unités d'enseignement optionnelles.

**Indicateur n° 1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).**

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Taux de participation étudiante aux élections des CROUS (1)	%		8,25		11	15
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil d'administration (CA) (2)	%		13,85		14,5	18
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil scientifique (CS)(2)	%		7,31		7,7	10
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) (2)	%		13,89		14,6	18

**Précisions méthodologiques :**

(2) Lors de l'enquête réalisée lors de l'année universitaire 2003/2004, 67 établissements ont répondu sur 81.

**Source des données :** (1) CNOUS  
(2) DES

## Projet annuel de performances : Justification des crédits

### Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Aides directes		1.376.480.629	<b>1.376.480.629</b>		1.376.480.629	<b>1.376.480.629</b>
02 Aides indirectes		227.213.239	<b>227.213.239</b>		227.213.239	<b>227.213.239</b>
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44.173.405	31.396.239	<b>75.569.644</b>	44.173.405	31.396.239	<b>75.569.644</b>
04 Pilotage et animation du programme		59.128.953	<b>59.128.953</b>		59.128.953	<b>59.128.953</b>
<b>Total</b>	<b>44.173.405</b>	<b>1.694.219.060</b>	<b>1.738.392.465</b>	<b>44.173.405</b>	<b>1.694.219.060</b>	<b>1.738.392.465</b>

### Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

### Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)**
Enseignants du 2nd degré		381	381	0	24.395.048
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		426	426	0	17.523.084
Personnels administratif, technique et de service		61	61	0	2.191.852
<b>Total</b>		<b>868</b>	<b>868</b>	<b>0</b>	<b>44.109.984</b>

\* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

\*\* Ne comprend pas les prestations sociales.

### Éléments sur les effets de structure

**Le programme comprend 868 ETPT. Le montant du titre 2 s'élève à 44,2 M€**

Les ETPT du programme sont constants entre 2005 et 2006, les départs étant intégralement remplacés.

**Coût annuel (en €) par catégorie d'emploi (valeur du point 2006)**

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 2nd degré	55 657	68 133	64 029
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	30 678	43 276	41 134
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	35 029	38 102	35 932

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le MENESR, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent. Les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des 'coûts entrants' et 'coûts sortants', les indices retenus sont respectivement les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels qui partent en retraite.

Le GVT solde du programme est estimé à 0,25 % pour les personnels enseignants et 0,22 % pour les personnels titulaires ou non titulaires ATOS, ITRF et des bibliothèques et des musées.

## Éléments salariaux

### MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8% par rapport au montant prévu par la LFI 2005, ce qui représente un montant de 0,4 M€ pour le programme ;

Le montant de la cotisation employeur à la caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de 1,26 M€

Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement (taux 0,1%) est de 0,02 M€

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions (taux 50,2%) est de 10,54 M€

**Le montant du titre 2 prévu dans le cadre du présent PLF, soit 44,2 M€, se décompose selon les catégories suivantes :**

Rémunérations principales et indemnités (catégorie 21) : 28,66 M€

Cotisations et contributions sociales (catégorie 22) : 15,26 M€

Prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23) : 0,25 M€

### Évolution du titre 2 entre 2005 et 2006 :

Le montant 2005 du titre 2 s'établissait à 39,1 M€. Le titre 2 du programme en 2006 prend en compte les évolutions suivantes :

- ajustement des crédits de rémunérations à la situation réelle des personnels : 1,3 M€ dont 0,4 M€ au titre de la progression du point fonction publique.

- Ajustement des cotisations sociales : 2,5 M€ au titre de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions, 1,26 M€ au titre de la cotisation employeur à la caisse nationale d'allocations familiales et 0,02 M€ au titre de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement.

- Solde des mesures de transfert : - 0,02 M€.

- Mesures catégorielles : 0,05 M€.

## Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Aides directes	
Aides indirectes	
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	868
Pilotage et animation du programme	
<b>Total des emplois du programme</b>	<b>868</b>

### LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

868 ETPT sont inscrits sur ce programme qui regroupe :

- des enseignants du 2nd degré (dont 383 enseignants d'éducation physique et sportive) qui relèvent de la catégorie A.
- des personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants, dont 4,4% appartiennent à la catégorie A et 95,6% à la catégorie B.
- et des personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement dont 13% en catégorie A, 10% en catégorie B et 77% en catégorie C.

## Justification par action

### Action n° 01 : Aides directes

#### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1.376.480.629	1.376.480.629
Crédits de paiement	1.376.480.629	1.376.480.629

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention pour charges de service public allouée au réseau des œuvres universitaires et scolaires pour un montant de **22,46 M€** recouvre la rémunération et les charges connexes des personnels administratifs chargés des questions relatives aux aides directes (gestion du dossier social unique) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Sur les 2.856 personnels administratifs titulaires rémunérés sur le budget des établissements du réseau, 666 assurent l'instruction des dossiers de bourses (190 assistantes sociales et 476 personnels de la Division de la Vie étudiante).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Le titre 6 regroupe les crédits des bourses et secours d'études, pour un montant de **1 346,3 M€** (compte tenu des moyens nouveaux 2006), ainsi que des crédits (**0,7 M€**) en provenance du programme 150 qui permettront d'apporter à des demandeurs d'emplois les moyens de s'inscrire dans une démarche de formation continue (ce dispositif est pris en charge par le CNASEA).

La répartition des crédits de bourses et secours d'études entre les différents dispositifs d'aides est la suivante :

#### - Bourses d'enseignement supérieur : 1.342 M€

On distingue plusieurs types de bourses :

- o **les bourses sur critères sociaux (BCS), 1.252 M€**

Le nombre prévisionnel d'étudiants aidés en 2006 devrait s'établir à 491 000 (échelon 0 : 50.600, 1<sup>er</sup> échelon : 93 600, 2<sup>ème</sup> échelon : 50.200, 3<sup>ème</sup> échelon 50.800, 4<sup>ème</sup> échelon : 51.200, 5<sup>ème</sup> échelon : 194.600). Au titre de l'année 2005, le taux moyen de ces aides s'établit à 2.770 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à 1.220 M€ soit  $(491.000 - 50.600 \text{ (échelon 0)}) * 2.770$  euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses (cf. principales mesures de l'année), soit **6,1 M€** (1/3 d'année).

Les étudiants peuvent également obtenir, selon leur situation, des compléments de bourses : il s'agit principalement d'un complément transport pour les étudiants d'Ile-de-France ou un 4<sup>ème</sup> terme de bourses pour les étudiants originaires des départements ou territoires d'outre-mer qui restent en métropole pendant les vacances universitaires. Ces compléments représentent environ **26 M€**

- o **les bourses sur critères universitaires, 50 M€**

Le nombre prévisionnel pour 2006 de bourses sur critères universitaires est de 12.779 (bourses de service public : 746, DEA/DESS : 10.418, agrégation : 1.615). Le taux moyen de ces bourses est de 3.914 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à **50 M€** soit  $12.779 * 3.914$  euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, soit **0,25 M€**

- o **les allocations d'études, 32 M€**

Le nombre prévisionnel pour 2006 des allocataires d'études est de 10.000. Le taux moyen de ces bourses est de 3.143 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à **31,4 M€** soit  $10.000 * 3.143$  euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, soit **0,14 M€**

- o **les bourses de mérite, 7 M€**

Le nombre prévisionnel pour 2006 de bourses de mérite est de 1.100. Le taux unique de ces bourses étant fixé à 6.102 euros, la dépense sur l'année 2006 devrait s'établir à **6,71 M€** ( $= 1.100 * 6.102$  euros).

- **Allocations uniques d'aide d'urgence**, pour un montant de **4,6 M€** : ces crédits, délégués au CNOUS, permettent d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à des étudiants momentanément en difficulté. En 2003, près de 49.000 étudiants ont sollicité une aide financière auprès des services sociaux des CROUS. Environ 32 000 étudiants ont bénéficié d'un don pour un montant moyen de 147 € ce qui représente une dépense de près de 5 245 478 € (dont 3 475 838 € de subvention de l'Etat, le solde étant constitué des participations d'universités venant du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), de collectivités territoriales, d'autres organismes, ou de ressources propres des CROUS).

En 2003, les étudiants français non boursiers représentaient 20,62% du nombre des allocataires (contre 22 % en 2002, 25 % en 2001, 31 % en 2000, 46 % en 1999). Avec 39,53% (40,36 % en 2002, 30,59 % en 2001) des étudiants aidés, le nombre d'étudiants étrangers s'est stabilisé depuis 2002.

## PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les dépenses d'intervention augmentent de **30,2 M€** :

- une mesure technique pour ajuster la dotation budgétaire aux effectifs et à l'effet en année pleine de la revalorisation des taux des bourses réalisée à la rentrée universitaire 2005 (+23,7 M€)
- une mesure de revalorisation des taux des bourses à la rentrée 2006 pour 6,5 M€.

### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

#### PRETS ET AVANCES

Les crédits de la catégorie « Prêts et avances » s'élèvent à **7 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement, correspondant au prêts d'honneurs, auxquels s'ajoutent des rattachements de crédits de fonds de concours liés aux remboursements de ces prêts (prévision 2006 : **6 M€**).

Il s'agit de prêts, sans intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études. 3.150 étudiants ont bénéficié de cette aide en 2005 pour un taux moyen de prêt de 3.500 €.

#### Action n° 02 : Aides indirectes

#### Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>227.213.239</i>	<i>227.213.239</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>227.213.239</i>	<i>227.213.239</i>

#### Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **226,07 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Le principal opérateur de cette action est le réseau des œuvres universitaires et scolaires dont le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) constitue la tête de réseau et les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) les opérateurs de terrain.

La catégorie regroupe :

- **3,58 M€** destinés à assurer le fonctionnement de la Cité internationale universitaire de Paris : cette fondation a pour missions de favoriser les échanges entre étudiants de toutes nationalités, accueillir les chercheurs, professeurs, artistes poursuivant en France des missions temporaires de recherche ou d'enseignement supérieur, organiser des manifestations qui présentent prioritairement un caractère international ;

- **222,5 M€** pour la **gestion du logement** et de la **restauration** réalisée par le réseau des œuvres universitaires et scolaires en faveur des étudiants. Sur ces crédits, peuvent être principalement identifiés :

- **34,6 M€** pour les rémunérations de 1.048 emplois de personnels administratifs des CROUS ;
- **123 M€** affectés principalement à la rémunération des personnels ouvriers des CROUS assurant le fonctionnement des résidences et des restaurants universitaires. Ces personnels, pour la plupart en catégorie C, bénéficieront dans le cadre du présent projet de loi de finances d'une mesure de 2,86 M€ afin d'assurer la revalorisation de leur régime indemnitaire ;
- **59,4 M€** de crédits pour l'investissement : en 2005 42 M€ ont été dépensés pour le logement étudiant et 12,5 M€ pour la restauration. Le PLF 2006 prévoit une mesure de 5 M€ pour la poursuite du plan de réhabilitation des résidences universitaires ;
- **1,9 M€** pour l'informatique du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;
- **0,6 M€** pour la formation des personnels du CNOUS et des CROUS.

### Le logement étudiant

Les actions conduites visent en premier lieu à la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant (Plan Anciaux) avec d'une part, la création de places nouvelles et d'autre part, la réhabilitation des résidences existantes aux normes actuelles de confort et d'équipement. Il est prévu de poursuivre l'engagement de remise en décence des résidences les plus dégradées ainsi que les travaux de sécurité les plus indispensables sur les bâtiments non susceptibles de réhabilitation à bref délai (2 M€ ont été investis en 2004, 5 M€ pour la rentrée 2005).

Sur une période de dix ans, le plan Anciaux prévoit la réhabilitation de 70.000 chambres du parc ancien des CROUS et la construction de 50.000 places nouvelles. L'offre du réseau des œuvres, au terme de ce plan, passerait de 150.000 places à 200.000 places.

Le financement du plan, pour **les constructions nouvelles**, repose pour l'essentiel sur un contingent de prêts locatifs sociaux (PLS) attribué par le Ministère du Logement et in fine sur la capacité contributive des CROUS à rembourser ces emprunts. Le foncier est en général dégagé sur des terrains d'Etat ou mis à disposition par les collectivités, ce qui permet d'obtenir un prix de sortie social pour les étudiants.

Le plan gouvernemental prévoit de financer **la réhabilitation** aux standards internationaux de confort et d'équipement des chambres en cités universitaires, d'une part par la mobilisation des ressources du CNOUS et des CROUS (60 M€ en 2005 dont 42 M€ apportés par le CNOUS), et d'autre part par la mobilisation des crédits inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions (CPER). 3.715 chambres ont été réhabilitées en 2004 et 4 674 sur l'exercice 2005 (coût par chambre rénovée : 17.000 euros).

### La restauration

Les actions conduites visent à poursuivre l'effort de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité mené ces dix dernières années et, via la nouvelle politique de restauration arrêtée par le conseil d'administration du CNOUS, de reconquérir des usagers.

Un quart des structures de restauration des CROUS nécessitent encore des investissements lourds. En 2005, le réseau a consacré 21,5 M€ à la rénovation des restaurants universitaires. Des restructurations ou des constructions nouvelles sont également prévues dans le cadre des CPER.

Après dix années de recul régulier (2% en moyenne par an), le réseau s'est doté d'une nouvelle politique mieux adaptée aux attentes des étudiants et, dans le cadre de son projet stratégique pour la période 2004/2007, s'est fixé des objectifs de performance : arrêt de la dégradation de la fréquentation en 2003, reconquête de 1% par an à partir de 2004. Ces objectifs ont été atteints et même au-delà en 2004 (amélioration de 1,4%).

Les principales données chiffrées relatives aux activités de restauration et d'hébergement sont précisées dans le tableau ci-joint :

	2005	2006
ETP rattachés à l'action affectés à l'hébergement (personnels administratifs rémunérés sur les budgets des opérateurs)	540	540
ETP rattachés à l'action affectés à la restauration (personnels administratifs rémunérés sur le budget des opérateurs)	508	508
<u>Restauration</u>		
Nombre de repas distribué (sans restauration exceptionnelle)	54 612 171	55 158 292
Nombre de repas distribué (avec restauration exceptionnelle)	56 162 303	56 723 926
<u>Logement étudiant</u>		

Description du parc	154 534	159 534
Nombre de logements sur la population étudiante totale	6,85%	7,08%

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « opérateur » du projet annuel de performances.

### PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Outre les 5 M€ prévus pour la poursuite du plan Anciaux de rénovation des cités universitaires, il est prévu un abondement de 2,86 M€ destiné à la revalorisation du régime indemnitaire des personnels ouvriers des oeuvres universitaires et scolaires.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

#### TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Ce titre recouvre les crédits destinés à financer les voyages de port à port pour les étudiants des départements d'outre-mer (un aller et un retour payés sur la période de leurs études) pour un montant de **1,15 M€**

Les crédits relatifs à la contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens (**11,52 M€** pour la carte Imagine'R) et les frais de transport des étudiants handicapés vers les établissements universitaires (**1,67 M€**) ont été définitivement transférés au syndicat des transports parisiens (STIF) dans le cadre de la loi du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

### Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

#### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	31.396.239	75.569.644
Crédits de paiement	31.396.239	75.569.644

#### Ventilation des effectifs

	2005	2006
ETP rattachés à l'action par catégorie	868	868
Personnels enseignants du second degré(*)	381	381
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	426	426
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	61	61

(\*) SIUAPS

NB: effectifs en ETPT

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits inscrits sur cette catégorie (**3 M€**) correspondent au transfert des crédits relatifs aux cotisations et aux rentes versées par l'Etat pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV de la sécurité sociale en provenance de la mission Enseignement scolaire, programme « Vie de l'élève ».

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, d'un montant de **24,13 M€** couvrent le secteur de la santé et celui des activités socio-éducatives des étudiants (activités sportives et culturelles notamment).

Une part des dotations contractualisées des établissements d'enseignement supérieur est imputée sur cette action au titre de la vie étudiante : **13,5 M€**

En outre, des dotations sont attribuées au titre de la médecine préventive et des activités physiques et sportives :

##### La médecine préventive

Le décret n° 88-520 du 3 mai 1988 prévoit que les universités doivent se doter d'un service de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) ou s'associer pour créer des services inter - universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS). Il existe actuellement 41 services universitaires et 11 services inter-universitaires.

La protection médicale des étudiants inscrits dans des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) autres que des universités est assurée par convention entre l'établissement concerné et un SMPPS. Ces services ont pour mission d'assurer un examen médical de l'étudiant, accompagné d'un entretien dans le but de dépister les affections médicales et troubles de santé dont l'étudiant peut être atteint, un contrôle de son état vaccinal et la dispense de soins d'urgence.

Ces services bénéficient de moyens constitués par une subvention globale de fonctionnement attribuée par le MENESR (**2,4 M€**), et d'un droit spécifique payé par chaque étudiant (4,58 €).

##### Les activités physiques et sportives

La pratique sportive étudiante connaît très peu d'évolution depuis plusieurs années et se situe aux alentours de 20% dans les universités. Aussi afin de développer la participation des étudiants aux activités sportives, le ministère finance les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Toutes les universités en sont dotées, ainsi que les grandes écoles (bureau des sports). Ces services sont chargés de coordonner et d'organiser les pratiques des associations sportives (pluridisciplinaires) des établissements d'enseignement supérieur.

En complément de l'activité de formation et d'animation des SUAPS, la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes. A ce titre, **3,82 M€** sont prévus et inscrits sur cette action.

Enfin sont imputés sur l'action 3 les crédits (**4,41 M€**) destinés au financement d'activités culturelles dont 2,84 M€ pour la rémunération des personnels (46 emplois) et pour le fonctionnement du réseau des œuvres universitaires et scolaires qui y contribuent.

**DÉPENSES D'INTERVENTION****TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS**

Les transferts aux autres collectivités de cette action s'élèvent à **4,27 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour les activités associatives et culturelles.

Pour l'essentiel, il s'agit de subventions allouées à des associations étudiantes, notamment pour la formation de leurs élus (0,9 M€). En effet, les organisations étudiantes représentatives (aujourd'hui l'UNEF, la FAGE, l'UNI et PDE) bénéficient, en vertu de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, d'aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER.

Une subvention à titre de participation au fonctionnement des associations, notamment celles visées ci-dessus, est également attribuée par le MENESR.

Par ailleurs le ministère a conclu plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs avec différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE, l'AFEV, la LMDE, l'USEM afin de participer à la mise en place d'opérations ciblées.

**Action n° 04 : Pilotage et animation du programme****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>59.128.953</i>	<i>59.128.953</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>59.128.953</i>	<i>59.128.953</i>

**Justification des éléments de la dépense par nature****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits de cette action sont exprimés en autorisations d'engagement et crédits de paiement de mêmes montants.

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**

Cette action « pilotage et animation du programme » regroupe les crédits du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) pour la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ainsi que ceux de l'observatoire de la vie étudiante (OVE).

Sur les **59,1 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement imputés sur cette action, **45,2 M€** sont destinés à assurer le paiement de rémunérations de personnels administratifs des œuvres universitaires et scolaires concourant au pilotage du réseau et de ses établissements (1.096 personnes) et **11,3 M€** sont destinés au fonctionnement du centre national. Enfin, les crédits nécessaires à l'informatisation sont évalués à **1,9 M€** et à la formation continue du réseau à **0,7 M€**.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performances.

## Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	1.738.392.465	1.738.392.465	0
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>1.738.392.465</b>	<b>1.738.392.465</b>	<b>0</b>

\* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

## Projet annuel de performances : Opérateurs

### Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			323.922.121	323.922.121	331.779.268	331.779.268
Transferts ou dotations						
<b>Totaux pour le programme</b>			<b>323.922.121</b>	<b>323.922.121</b>	<b>331.779.268</b>	<b>331.779.268</b>

### Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		868	868
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		12.470	12.470
<b>Total général</b>		<b>13.338</b>	<b>13.338</b>

### Tableau des emplois de l'opérateur – année 2005

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
CNOUS et CROUS	12470	
<b>Total général</b>	<b>12470</b>	<b>XX</b>

### Présentation des principaux opérateurs

#### Réseau des oeuvres universitaires et scolaires

##### Le CNOUS et le réseau des CROUS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé d'un établissement national, et de 28 établissements régionaux.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il anime le réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Les CROUS sont également des établissements publics à caractère administratif. L'ensemble du réseau représente un budget consolidé de 947 millions d'euros et plus de 12 000 personnels dont 9 900 agents contractuels permanents de droit public.

### La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS poursuit une mission de service public, à ce titre il anime le réseau des CROUS, impulse et pilote la politique du réseau des œuvres conformément aux objectifs fixés par l'Etat et matérialisés dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants. A cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante, en offrant des prestations de qualité à un prix social et accessible pour le plus grand nombre.

### Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme 2 « Vie étudiante ».

### Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires.

Ce décret confère la nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le CNOUS a conclu le 14 décembre 2004 un contrat d'objectifs avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

## Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b>			<b>27 030 983</b>	<b>27 030 983</b>	<b>27 030 983</b>	<b>27 030 983</b>
Subventions pour charges de service public			22 455 145	22 455 145	22 455 145	22 455 145
Transferts aux ménages			4 575 838	4 575 838	4 575 838	4 575 838
<b>Action n° 02 :</b>			<b>214 628 667</b>	<b>214 628 667</b>	<b>222 485 814</b>	<b>222 485 814</b>
Subventions pour charges de service public			214 628 667	214 628 667	222 485 814	222 485 814
<b>Action n° 03 :</b>			<b>2 843 401</b>	<b>2 843 401</b>	<b>2 843 401</b>	<b>2 843 401</b>
Subventions pour charges de			2 843 401	2 843 401	2 843 401	2 843 401

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
service public						
<b>Action n° 04 :</b>			<b>59 128 953</b>	<b>59 128 953</b>	<b>59 128 953</b>	<b>59 128 953</b>
Subventions pour charges de service public			59 128 953	59 128 953	59 128 953	59 128 953
<b>Total</b>			<b>303 632 004</b>	<b>303 632 004</b>	<b>311 489 151**</b>	<b>311 489 151**</b>

En 2005, le réseau des œuvres universitaires a reçu 41 302 525 € de subventions des autres ministères (Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Outre-mer).

### Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources du CNOUS et des CROUS				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
355 729	25 063		565 902	<b>946 695</b>

(en milliers d'euros)

Dépenses du CNOUS et des CROUS			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
343 775	482 137	120 782	<b>946 695</b>

### Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		12 470	12 470
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			
<b>Total</b>		<b>12 470</b>	<b>12 470</b>

## Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

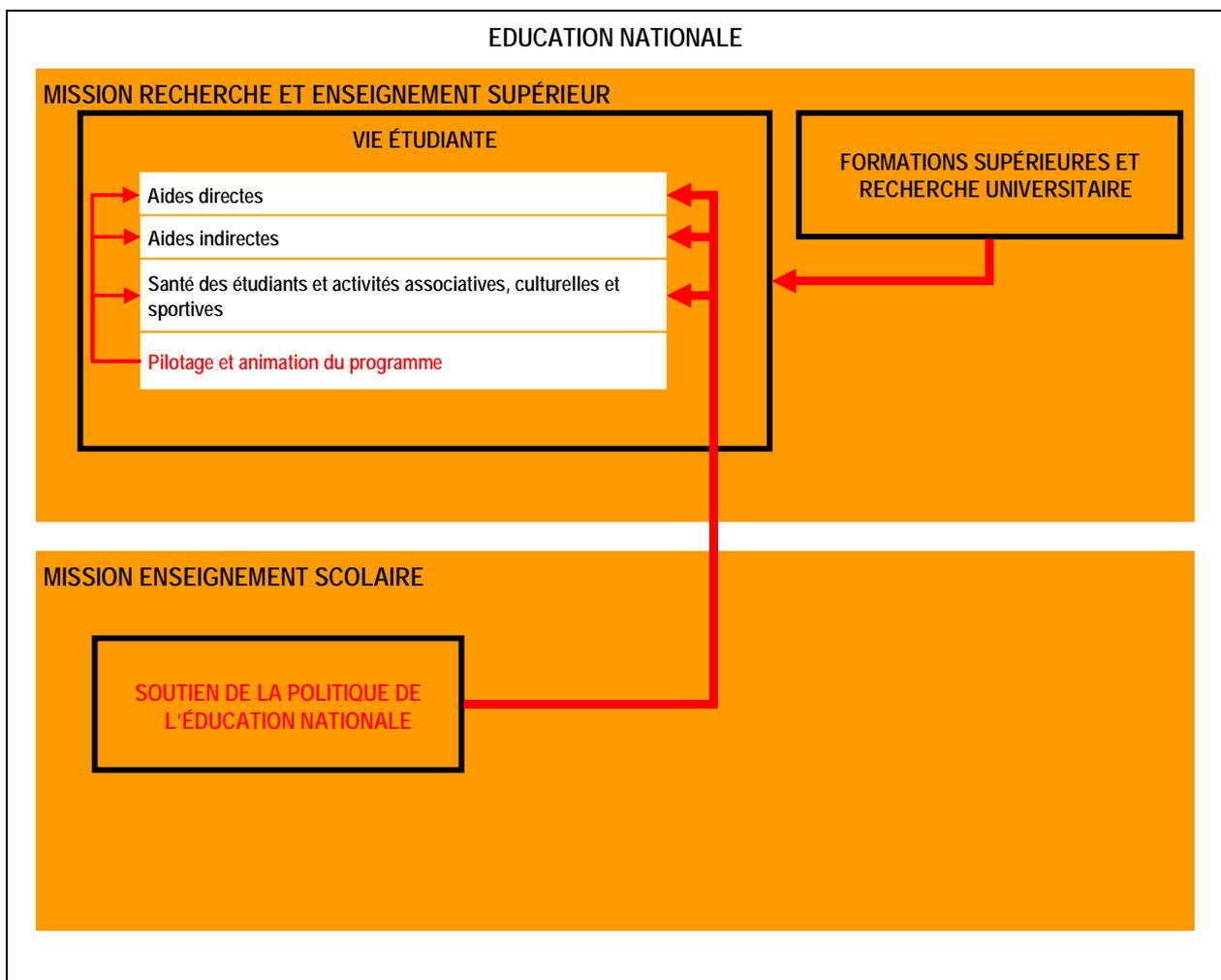
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

### Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



## Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Aides directes	1.376.480.629	+660.380	+1.292.454	1.378.433.463
Aides indirectes	227.213.239	+58.468.573	+445.304	286.127.116
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	75.569.644	0	+445.304	76.014.948
Pilotage et animation du programme	59.128.953	-59.128.953		0
<b>Total</b>	<b>1.738.392.465</b>	<b>0</b>	<b>+2.183.062</b>	<b>1.740.575.527</b>

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	- 1.551.971
SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE (Mission enseignement scolaire)	- 631.091

## Observations

### LA FONCTION DE SOUTIEN

#### Présentation de la fonction de soutien

L'action « Pilotage et animation du programme » est une action support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les moyens du réseau des œuvres universitaires et scolaires (le Centre national et les 28 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Ils correspondent au fonctionnement de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), du CNOUS ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication). Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier du programme « Vie étudiante ».

#### Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions

Dans un premier temps, les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale) :

- Action « Aides directes » : 1,1% ;
- Action « Aides indirectes » : 98,9% ;
- Action « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » : 0% (données non significatives).

Dans un deuxième temps, des crédits correspondant à des actions ou des programmes support venant d'autres programmes ont été reventilés entre les actions du programme « Vie étudiante » hors l'action « Pilotage ». Ces modalités conduisent à la ventilation suivante :

- L' action « Pilotage et support du programme » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été reventilée pour sa partie pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction de l'enseignement supérieur chargé de la vie étudiante;

- de même , le programme « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des coûts complets du programme « Vie étudiante » avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction de l'Enseignement supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

